

14/09/2017

TECHNIQUES

Protocole - Acte I

Le Comité Technique Ministériel de ce jour, a émis un avis favorable
9 POUR (5 CFE/CGC + 2 UNSA + 1 CFDT + 1 FO) 5 ABSTENTION (5 FO)
pour la création d'emplois fonctionnels (APST) ouverts au détachement
pour le corps des adjoints techniques de la Police Nationale.

90 postes repartis entre la DCCRS et la DCRFPN

3 fonctions :

- **Responsable de cuisine ou adjoint au responsable de cuisine**
- **Responsable de la gérance ou adjoint au responsable de la gérance de mess ou de foyer**
- **Responsable ou adjoint au responsable de services logistique ou de matériel**

SEUL le SNAPATSI a négocié
SEUL le SNAPATSI a fait acter
SEUL le SNAPATSI a OBTENU !

Page 55 du protocole du 11 avril 2016 :

Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un emploi fonctionnel sommital pour le corps des adjoints techniques de la police nationale (ATPN) fera l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales et les directions d'emploi dans une logique de rapprochant du corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur ainsi que l'amélioration des ratios promus/promouvables des ATPN dans la même logique.

**Maintenant le SNAPATSI négocie et travaille
pour la répartition des postes.**

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI défend votre avenir !